

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 19 février**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/02/2024

DATE D’AFFICHAGE
12/02/2024

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Olivier VÉLASQUEZ

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine SIBBILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
25

Délibération n° 24.02.19/03

Objet / Création d'un poste de vacataire

Monsieur Damien de WINTER, Maire, responsable de la commission du Personnel, informe les membres de l'assemblée, qu'une formation à l'entraînement obligatoire au maniement du bâton de défense, d'une durée de trois heures, doit être dispensée aux agents de la police municipale.

Monsieur le Maire propose ainsi le recrutement d'un vacataire afin de faire face à ce besoin ponctuel et limité à l'exécution d'actes déterminés et à caractère discontinu, pour la période du lundi 19 février 2024 au 31 janvier 2025.

Il indique également que la vacation serait rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 69.50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire, du 19 février 2024 au 31 janvier 2025 ;

FIXE la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 69.50 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Catherine SIBBILLE

Le Maire,
Damien de WINTER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240219-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2024

